



N° 138

# Lettre du castor

Janvier 2019

## BRGM:



**effondrement possible, voire probable !**

*Le BRGM a dit la vérité. Son rapport caché que nous livrons au Tribunal Administratif est une mise en garde sans appel : les études géologiques faites jusqu'ici ont été inconsistantes, les incertitudes sur la configuration du sous-sol sont totales, les risques d'effondrement énormes. L'étude d'impact avait occulté tout cela, et nous nous retrouverons à nouveau dans le rôle de "lanceurs d'alerte". Confrontés sans nul doute au déni mensonger habituel.*

*En 1996, il y a 22 ans, un franchissement routier a été reporté sans discernement sur le segment de Loire où se localisent un maximum de bîmes alimentant les courants souterrains qui circulent dans les karsts jusqu'au Loiret. Trois présidents et des tonnes d'études ont maquillé le projet pour le rendre acceptable, malgré de graves atteintes à l'environnement, certes, mais aussi malgré ces risques **inacceptables**, pourtant déjà signalés.*

*A la justice de décider si l'on peut persister à nous imposer un franchissement de la Loire qui, un jour, pourrait subir des graves dommages au point de faire des victimes. Le récent effondrement du viaduc routier de Gênes a montré que des défaillances dans la chaîne de conception et de réalisation d'un ouvrage aussi critique pouvaient provoquer des catastrophes mortelles. Si on sait avant, n'est-on pas **coupable de faire quand même ?***

*En janvier 2011, les Lettres du Castor 53 et 53 bis avaient déjà consacré un dossier très étayé à ces risques karstiques. Il s'appuyait largement sur des publications du BRGM. Hugues Saury avait interpellé Eric Doligé, lequel avait "botté en touche" sur les entreprises. Marc Gaudet, l'écolo repentin, n'a même pas eu ces scrupules... **Une fois de plus, les irresponsables ne pourront pas dire « Nous ne savions pas ! »***

**Traversée de la Loire... sur un champ de bîmes !**

- Page 2

**BRGM : les bîmes de la Loire constituent un risque mortel !**

- Page 3

**L'Allemagne envisage la gratuité des transports en commun urbains**

- Page 4

# Traversée de la Loire... sur un champ de bîmes !

Les "bîmes" sont des phénomènes géologiques liés à la nature karstique (calcaires dégradés) des fonds sur lesquels circule la Loire dans l'Orléanais. Des effondrements ouvrent brusquement et parfois durablement des failles, des gouffres dans lesquelles l'eau du courant supérieur disparaît. Ces flux soustraits à la Loire circulent dans un lit souterrain, ou dans des courants souterrains, lesquels se rassemblent dans des résurgences constituant "la Source" (principale) du Loiret.

## LE SECTEUR SITUÉ AU DROIT DE LATINGY EST TOUJOURS IDENTIFIÉ COMME CELUI OÙ L'ON TROUVE LE MAXIMUM DE CES GOUFFRES.

- "La Loire et ses terroirs" (N°12) note que, si ces phénomènes ne sont plus signalés au sud d'Orléans, "il en va tout autrement d'un lieu dit nommé Latingy entre Saint-Denis-de-l'Hôtel et Bou, où il nous a été donné de constater ce phénomène, semble-t-il fréquent dans le lit de la Loire ou sur les grèves de sable, n'épargnant même pas la levée." Dans le N° 70, un dossier "La circulation de l'eau dans le karst en Orléanais" confirme totalement la **fragilité exceptionnelle de ce segment** de la Loire ; on y justifie cette certitude : "L'origine des sources n'est pas à Bouteille".

- Le "Bulletin de la rivière du Loiret" de mars 2004 ([http://www.apsl-loiret.org/IMG/pdf/Bulletin\\_speleo.pdf](http://www.apsl-loiret.org/IMG/pdf/Bulletin_speleo.pdf)) comporte un article illustré d'une carte très intéressante qui localise l'essentiel des "pertes impénétrables" en aval de Jargeau jusqu'à Latingy puis à l'est de la presqu'île de Bou. La photo illustrant l'article est légendée : "Perte de Loire à Taingy" (en fait Latingy).

- Les **rapports des ingénieurs géologues** ayant fait à l'été 2004 les sondages en rives de Loire ont évidemment confirmé le soubassement karstique et constaté la présence de nombreuses traces de bîmes au droit des deux passages envisagés, surtout en rive gauche. C'est pour le plus en amont que "le substratum apparaît plus homogène et moins altéré en surface, et peut se prêter plus facilement aux contraintes géotechniques de fondation d'un ouvrage d'art".

- Le BRGM, dans un "Inventaire des cavités", en dénombre 18 sur Mardié (rive Nord) et 45 sur Jargeau (rive sud en face de Mardié) soit au total 63. (On n'en compte que 8 sur Saint-Denis, 5 sur Bou et 7 sur Sandillon). Sur Mardié, on trouve même les "Pertes de Latingy" spécifiquement identifiées. Sans compter l'ancienne sablière Mauger devenue une perte majeure fin 2003.

## POURTANT, APRÈS ABANDON DE LA MOITIÉ DU PROGRAMME DES SONDAGES, L'IMPLANTATION LA PIRE A ÉTÉ VOTÉE... POUR UN PONT SUR SEPT APPUIS !

L'approfondissement des sondages en rive jusqu'au "bon sol", vers -35m, ayant trop retardé la campagne en 2004, les sondages dans le lit ont été différés, puis "oubliés" en 2005. Malgré l'arbitrage prudent produit sur des données réduites par les géologues en faveur du tracé amont, l'exécutif départemental a fait voter en 2005 le passage aval, avec un ouvrage à six travées. Soit sept points de forts risques de surcoûts de fondations et/ou de désordres ultérieurs, susceptibles d'affecter l'ouvrage et le fragile système karstique traversé. L'**étude d'incidence** des Naturalistes Orléanais ne donnait comme acceptable que le tracé amont, et seulement un pont haubanné avec deux appuis extérieurs au lit du fleuve !



# BRGM : les bîmes de la Loire constituent un risque mortel!

Plusieurs acteurs notables, dont MARDIEVAL et la Coordination "La Loire vivra", avaient, dans le passé, tenté en vain d'alerter concernant les fondations du pont envisagé, à établir dans les reliefs karstiques et les conduits souterrains présents au droit du tracé de la déviation, pour lesquels les investigations avortées en 2004 étaient restées minimalistes.

Les conclusions du rapport BRGM qu'ils voulaient protéger par le secret, mais dont nous avons pris connaissance et que nous révélons à la justice et au public, confirment les craintes les plus fortes qui avaient pu être émises, concernant tous les graves risques et aléas encourus aussi bien pendant le chantier que par la suite, notamment lors de grandes crues du fleuve :

« Les principaux risques d'impact du projet sur la ressource aquifère portent sur les **risques de comblement de conduits karstiques, susceptibles de réduire les écoulements d'eaux issus de la Loire vers la nappe, ainsi que sur la qualité des eaux souterraines** (captages d'eau potable en aval). Par ailleurs, le contexte karstique se traduit par un **risque fort de mouvement de terrain**. Sur la durée de vie supposée de l'ouvrage, **la survenue d'un effondrement d'origine karstique sur l'emprise du projet est possible, voire probable, en particulier en cas de crue de la Loire. Un tel événement remettrait en cause non seulement la sécurité des biens et des personnes, mais aussi l'usage de l'infrastructure prévue.** »



A travers le nouveau recours que nous déposons contre l'arrêté préfectoral "Loi sur l'eau", nous attendons maintenant **que la justice reconnaisse la vérité** : que des "infoxs" viennent de ces roitelets peu soucieux du climat, de la nature, de la biodiversité, et des hommes qui en ont un besoin essentiel ; et que des lois sont tournées par certains, pourtant chargés de les faire appliquer, ou par d'autres, tenus de les respecter. **Et que les juges réforment les décisions contestées**, prises en faveur d'un projet adossé à des mensonges, à des exagérations, à des dissimulations et à des dénis concernant les impacts désastreux que nous avons, hélas, commencé à constater... Ou qui sont prévisibles ! **Le conseil départemental doit renoncer à son projet de franchissement, sauf à devoir sous peu répondre en justice des désordres possibles, voire probables...**

## L'ANCIENNE SABLIERE MAUGER, OUVERTE SUR LA LOIRE FIN 2003, CONSTITUE UN GOUFFRE ESSENTIEL POUR LE MAINTIEN EN EAU DU LOIRET

Les riverains du Loiret, propriétaires et gestionnaires de la rivière, ont constaté, depuis l'été 2004, que le débit d'étiage avait fortement augmenté, au point de faire presque disparaître les assèchements habituels. Ce flux nouveau était d'évidence lié à celui que l'on voit s'écouler dans l'ex-sablrière... et qui y disparaît dans un gouffre karstique. Découvrant que le projet place juste à cet endroit la tête du pont, qui nécessiterait la fondation à -35m de la pile, les riverains ont bien vu le danger et s'en sont inquiétés. Ils ont interpellé le président du Conseil général directement, puis via Hugues Saury, conseiller général et maire d'Olivet, qui a posé la question en session, avant d'avoir une entrevue avec Eric Doligé. Des conséquences pour le cours du Loiret, la rivière-bijou qui donne son nom au département ? Réponse sans surprise : circulez, y'a rien à voir ! Les entreprises sont informées, à elles d'assumer le risque !

# L'Allemagne envisage la gratuité des transports en commun urbains

Publié le 14/02/2018

Berlin (AFP) – Le gouvernement allemand propose la gratuité des transports en commun afin de réduire la pollution dans les villes, sous la menace d'amendes de l'UE et alors que la justice pourrait bientôt interdire les véhicules diesel dans certaines métropoles.



Dans un courrier de plusieurs ministres allemands, dont celle de l'Environnement, adressé le 11 février à Bruxelles, Berlin dit envisager d'instaurer « la gratuité des transports publics afin de réduire le nombre des voitures particulières » en circulation, en concertation avec les Etats régionaux et les communes. Le gouvernement envisage aussi de « fixer des règles contraignantes » aux bus et aux taxis pour qu'ils respectent des seuils de pollution.

Cette lettre à la Commission européenne, dont l'AFP a eu copie, devra être testée dans 5 villes du pays, dont l'ancienne capitale Bonn (300 000 habitants environ) et la métropole industrielle de la Ruhr, Essen, qui compte près de 600 000 habitants.

Si le projet se concrétise, « au plus tard à la fin de l'année », Bonn, Essen, Herrenberg, Reutlingen et Mannheim devraient donc proposer aux usagers de voyager gratuitement à bord des bus, trams et autres transports en commun utilisés par des centaines de milliers de personnes chaque jour.

Une mesure qui si elle est mise en place devrait ravir les utilisateurs qui déboursent dans certaines villes comme Berlin 2,80 euros ou Munich 2,90 euros pour un ticket à l'unité.

En Allemagne, pays où la voiture est reine, le nombre d'usagers des transports en commun connaît une croissance sans interruption depuis vingt ans.

## samedi 2 février 14h30 - Place de la République à Orléans, la Journée des zones humides

Un rendez-vous qui s'accorde pleinement avec le recours que nous venons d'introduire contre les menaces de la route et du pont sur de précieux milieux...

A l'occasion de la journée mondiale de la journée des zones humides, plusieurs associations de sauvegarde de sites naturels et ou agricoles (SPLF 45, Des Terres pas d'hyper, Collectif de la Grande Pièce à La Chapelle St Mesmin, Collectif Rive Val d'Ouest, Collectif des riverains de la rue des Murlins, MARDIÉVAL, Eau secours 45) manifesteront à Orléans le samedi 2 février après-midi de la place de la République à la place du Châtelet.

Dans le contexte d'urgence créé par la crise climatique qui nécessite un changement rapide de nos modes de vie, des politiques économiques, des politiques d'urbanisation \*, il convient de préserver non seulement les zones humides mais tous les sols d'une destruction irrémédiable par des projets inutiles, imposés, et coûteux.



association MARDIÉVAL

Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : [le-castor-enerve@orange.fr](mailto:le-castor-enerve@orange.fr)  
Blog naturaliste Loire & biodiversité : <http://www.loire-et-biodiversite.com/>  
Balbuzards pêcheurs en direct : <http://www.balbuca.fr/>

Membre de la Fédération

